



FORMATION COMMUNE 1er degré

Chacun des trois degrés du brevet d'Etat d'éducateur sportif correspond à un niveau de qualification différent. Tout B.E.E.S. qu'il soit du 1er, 2ème ou 3ème degré comprend deux parties :

- une partie commune à toutes les disciplines sportives, (aussi appelée tronc commun ou formation commune)
- une partie spécifique à une option sportive.

La partie commune du B.E.E.S. 1er degré peut s'obtenir de deux manières différentes :

EXAMEN TRADITIONNEL
<p>. Une épreuve écrite (durée 2 heures, coef. 2) : Elle comporte deux questions (notées sur 20 affectées chacune du coef. 1), relatives à l'activité du pratiquant. Pour répondre à ces questions le candidat fait référence aux connaissances issues des sciences biologiques et des sciences humaines nécessaires à l'éducateur sportif.</p> <p>2) Une épreuve orale (coef. 2 - exposé 10 minutes maximum par thème - préparation 1 heure) L'épreuve orale comporte plusieurs questions portant sur trois thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le cadre institutionnel, socio économique et juridique dans lequel s'inscrit la pratique des activités physiques et sportives. - Gestion, promotion, communication liées aux champs d'activités physiques et sportives (A.P.S.). - L'esprit sportif. <p>Deux sessions d'examen sont organisées chaque année (en général au printemps et à l'automne) <i>Se renseigner auprès de la DDJS pour connaître les dates exactes.</i> <i>.Inscription au plus tard deux mois avant le début des épreuves, auprès de la D.D.J.S. du domicile .</i></p>

CONTROLE CONTINU DES CONNAISSANCES
<p>A l'issue d'une formation organisée par les services ou établissements relevant du Ministère des Sports : Directions départementales et C.R.E.P.S.</p> <p>Le candidat à cette formation subit une ou plusieurs épreuves de sélection .</p> <p>Durée de la formation ::</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit un stage de 160 heures minimum sur une période de 12 semaines maximum - soit un stage de 200 heures minimum sur une période de 9 mois maximum <p><i>Les formations en contrôle continu organisées par les différentes directions départementales s'adressent prioritairement aux candidats domiciliés dans le département.</i></p>

DISPENSES

La possession de certains titres et diplômes dispense des épreuves de l'examen de la partie commune : par exemple le DEUG STAPS , le DEUST STAPS ,(liste complète en annexe VII de l'arrêté du 30/11/1992)

CONDITION D'INSCRIPTION

Etre titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (A.F.P.S.)

PROGRAMME

Le programme vise par une approche globale du comportement, à éclairer le futur éducateur sportif, sur le pratiquant en relation “d’apprentissage moteur” et de pratique des activités physiques et sportives à partir de données :

- biomécaniques,
- physiologiques,
- psychologiques.

Il vise également à élargir le champ des connaissances de celui-ci à partir de notions de gestion, de promotion, de communication.

En dernier lieu il promeut l’esprit sportif.

1 - Sciences biologiques

- d'un point de vue biomécanique dans une perspective d'efficacité du geste sportif et de prévention.
 - * notions générales de biomécanique : à partir d'un langage conventionnel, privilégier le discours d'anatomie fonctionnelle en évoquant également les principes de sécurité.
- d'un point de vue physiologique :
 - * les principales adaptations de l'organisme à l'effort :
- notion d'entraînement : définition et mise en place d'objectifs, de cycles, de séances, d'exercices, de tests d'évaluation,
- notion de prévention et de récupération,
- règles d'hygiène (alimentation, réhydratation, sommeil, soins corporels, dopage...).

2 - Sciences humaines

- connaissance et compréhension des différents publics :
 - * identification des caractéristiques d'un public : aptitude, motivations, représentation de l'activité,
 - * identification des déterminants essentiels historiques, sociologiques, culturels qui influencent les comportements du public.
- animation d'un groupe ou d'un public :
 - * analyse des attentes du public,
 - * définition d'un programme d'actions et d'animations,
 - * animation, suivi et évaluation de l'ensemble des animations du projet,
 - * analyse des résultats.
- enseignement des activités physiques et sportives :
 - * définition des objectifs, des contenus, des méthodes d'intervention en vue d'un apprentissage ou d'un perfectionnement technique en fonction du public et de son environnement,
 - * mise en oeuvre de pratique cohérente par rapport aux objectifs,
 - * efficacité dans les transmissions de savoirs,
 - * régulation de son mode d'intervention,
 - * la relation à l'autre ou au groupe.

3 - **Cadre institutionnel, socio-économique et juridique**

- les principaux acteurs socio-économiques et politiques à l'échelon national, régional et local, intervenant dans le domaine des sports et des loisirs, leurs missions, leurs rôles et leurs compétences.
- les différentes réglementations sportives.
- l'environnement juridique de l'activité (institutionnel, législatif, réglementaire, conventionnel) :
 - * connaissance des caractéristiques de la profession d'éducateur sportif (les différents statuts permettant l'exercice de la profession, les notions essentielles de droit du travail, la réglementation spécifique aux A.P.S., les principales règles fiscales et sociales se rapportant à la pratique),
 - * le cadre législatif et réglementaire de l'organisation des APS,
 - * la réglementation française des APS et celle de l'union européenne.

4 - **Gestion, promotion, communication liées aux champs d'activités des APS**

- gestion de projet :
 - * les premiers éléments d'un cahier des charges concernant un projet,
 - * les points critiques dans le déroulement d'un projet ou d'un dossier,
 - * les coûts et les moyens,
 - * les moyens correspondant à chaque tâche,
 - * le planning de gestion du projet considéré,
 - * la logistique d'un événement de dimension réduite (transport, hébergement, approche des publics, gestion du matériel).
- notions d'administration d'une structure " employeur " (publique, associative, commerciale).
- actions de promotion relatives à son champ d'activité :
 - * animation et mise en oeuvre.
- les techniques de communication :
 - * accueil,
 - * mise en forme de messages simples (affiche, annonce, journal électronique...), de messages promotionnels,
 - * utilisation des circuits locaux de communication pour valoriser un événement et la structure " employeur ".

5 - **L'esprit sportif**

- nécessité et importance de l'arbitrage ; arbitre, un rôle essentiel pour organiser et protéger le jeu.
- notions générales d'arbitrage.
- respect d'autrui :
 - * de l'arbitre et de ces décisions,
 - * des adversaires et de leurs différences (bannir les agressions verbales ou physiques, les commentaires incorrects, les gestes déplacés et valoriser l'élégance du geste et du comportement).
- les nouveaux problèmes de société :
 - * accueil des populations sensibles (quartiers difficiles, publics défavorisés...).

FORMATIONS PROPOSEES

I - Formations proposées par les services Jeunesse et Sports

Les services et établissements de la Jeunesse et des Sports proposent des formations , **soit préparation à l'examen, soit contrôle continu des connaissances.**

En ce qui concerne les D.D.J.S. priorité est donnée aux candidats du département.

D.R.D.J.S. de Paris- Ile de France
6/8 rue Eugène Oudiné
754013 PARIS
☎ 01 40 77 55 00

D.D.J.S. de Seine et Marne
Centre Thiers Gallieni - 51 avenue Thiers
77008 MELUN Cédex
☎ 01 64 10 42 42

D.D.J.S. des Yvelines
4, avenue de la Pépinière - BP 60
78220 VIROFLAY
☎ 01 39 24 24 70

D.D.J.S. de l'Essonne
98, allée des Champs Elysées
Case postale 8002 - Courcouronnes
91008 EVRY Cédex
☎ 01 60 91 41 41

D.D.J.S. des Hauts de Seine
167-177, avenue Joliot Curie
Préfecture des Hauts de Seine
92013 NANTERRE
☎ 01 40 97 45 00

D.D.J.S. de Seine Saint Denis
150 avenue Jean Jaurès
93016 BOBIGNY Cédex
☎ 01 48 96 23 70

D.D.J.S. du Val de Marne
12, rue Georges Enesco
94025 CRETEIL Cedex
☎ 01 45 17 09 25

D.D.J.S. du Val d'Oise
Immeuble Le Cergy Gare
8 rue Traversière - BP 306
95027 CERGY PONTOISE Cedex
☎ 01 34 35 33 33

C.R.E.P.S D'ILE-DE-France
1 rue du Docteur Le Savoureux
92291 CHATENAY MALABRY Cedex
☎ 01 41 87 20 30

II - Autres préparations à l'examen (à titre indicatif et non limitatif)

Université Paris VII Jussieu
2 Place Jussieu - 75005 PARIS
☎ 01.44.27.57.26

C.D.O.S. 75 (CISP)
4/6 avenue Maurice Ravel - 75012 PARIS
☎ 01 49 28 06 00

AFMS
19, rue Rosenwald – 75015 PARIS
☎ 01 48 56 02 88

III - Préparation à l'examen par correspondance

Centre national d'enseignement à distance (C.N.E.D.)

2401 Rue de la Piscine - B.P. 3 X - 38040 GRENOBLE CEDEX 09 - ☎ 05 49 49 94 94

BIBLIOGRAPHIE

MEMENTO DE L'EDUCATEUR SPORTIF
Service des publications de l'INSEP
11 Av. du Tremblay - 75012 PARIS
☎ 01 41 74 41 50

GUIDE DE PREPARATION AU BEES 1er DEGRE
TRONC COMMUN (5ème édition)
Collection Sport et Enseignement
EDITIONS VIGOT ☎ 01 43 29 54 50

REUSSIR LE BEES 1 - 100 SUJETS D'EXAMEN RESOLUS -
Editions AMPHORA
14 rue de l'Odéon - 75006 PARIS - ☎ 01 43 26 10 87 -

PREPARATION AUX BREVETS D'ETAT (EN 3 TOMES)
Editions AMPHORA
14 rue de l'Odéon - 75006 PARIS - ☎ 01 43 26 10 87 -

m.à j. mars 2005